

**Présents :**

Françoise LE VÉZU - Directrice CFA des universités Centre-Val de Loire

Muriel BOSCHER - Assistante de direction CFA des universités Centre-Val de Loire

Magali COMMUNEAU - Responsable Service Accompagnement et Pédagogie de l'Alternance CFA des universités Centre-Val de Loire

Anne-Laure DUFRENE - Responsable du service Communication CFA des universités Centre-Val de Loire

Catherine DUMAINE - Coordinatrice Apprentissage et SI métier CFA des universités Centre-Val de Loire

Christian FRANCOIS - Responsable Développement et SI CFA des universités Centre-Val de Loire

Delphine HAMELIN - Coordinatrice Accompagnement et Pédagogie de l'Alternance CFA des universités Centre-Val de Loire

Gilles LAGEYRE - Responsable Administratif et Financier CFA des universités Centre-Val de Loire

Brigitte VERNEAU-DESILLE - Coordinatrice Accompagnement et Pédagogie de l'Alternance CFA des universités Centre-Val de Loire

**107 participants dont : 2 directeurs de composante, 96 délégués apprentis représentant 75 groupes de formation de 12 composantes. (Voir liste jointe en annexe)**

**Ordre du jour :**

- 1- Présentation du CFA des universités et de ses missions
- 2- Informations et échanges sur la rentrée des apprentis 2023/2024
- 3- Mission : délégué(e) apprenti(e)
- 4- Subvention des projets apprentis : Starting'project
- 5- L'offre de formation pour la campagne 2024/2025
- 6- Valorisons ensemble l'expérience apprentissage

En amont du conseil de perfectionnement, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des délégués et délégués suppléants, afin de recueillir leurs satisfaction, avis et suggestions d'amélioration sur les points à l'ordre du jour du conseil de perfectionnement.

L'équipe du CFA des universités, s'engage à répondre aux différentes questions, soit lors du conseil de perfectionnement, soit à posteriori directement auprès des délégués.

**1. Introduction**

Lors du conseil de perfectionnement, la présentation des informations à l'ordre du jour s'est réalisée à partir du PPT ci-joint.

Françoise LE VÉZU rappelle l'objectif du Conseil de Perfectionnement : il permet de faire le point sur les différents aspects de l'apprentissage. A partir du moment où l'étudiant devient candidat à l'apprentissage jusqu'à son insertion professionnelle.

Deux Conseils de perfectionnement ont lieu sur l'année universitaire : le premier en novembre/décembre afin notamment de faire un point sur la rentrée et sur votre intégration dans l'entreprise et l'université, sur la coordination entre votre vie personnelle et professionnelle, le second en avril qui permettra de faire le point sur votre apprentissage en cours.

Le rôle du Délégué est important : le délégué des apprentis est une courroie de transmission entre les apprentis de votre promotion universitaire et le CFA des universités. Le but est d'avancer ensemble !

Lors des temps d'échanges il a été donné des réponses en séance à des questions d'ordre général et parfois spécifiques à certaines formations. Certaines questions nécessitent de voir cela directement avec les acteurs concernés.

Vous trouverez ci-dessous les réponses apportées en conseil de perfectionnement.

## 2. Échanges (les besoins d'informations/questions des délégués apprentis sont mentionnés en italique)

### **L'accompagnement du CFA des Universités**

- *Vous venez de nous présenter les résultats du premier baromètre apprenti « Information, accompagnement sur candidature et mise en relation ». Je n'ai pas eu de sollicitation de votre part, à quel moment celle-ci a été adressée ?*

Réponse du CFA des universités : l'enquête est adressée à tous les apprentis au moment de la mise en place de votre contrat. Le résultat du baromètre de satisfaction transmis en amont de cette réunion vous sert de base pour vos échanges avec vos camarades afin de vous donner les ressources pour le conseil de perfectionnement de ce jour.

- *Je n'ai pas eu d'accompagnement d'un(e) chargé(e) d'apprentissage en amont et au démarrage de ma formation. A quoi cela est-il dû ?*

Réponse du CFA des universités : vous faites référence à une problématique survenue au sein de l'IUT de Blois. En effet, votre chargée d'apprentissage étant absente pour longue maladie, nous avons dans un premier temps accompagné en priorité les candidats n'ayant pas eu d'offre de contrat à la suite de leur stage. Son absence est aujourd'hui compensée par l'arrivée d'une chargée d'apprentissage en CDD.

- *L'outil Es@ n'est pas facile à utiliser sur un mobile. Est-il possible de l'améliorer ?*

Réponse du CFA des universités : nous allons échanger à ce sujet avec notre prestataire et faire en sorte de rendre l'utilisation de cet outil plus responsive. Ainsi les échanges et accès seront facilités et plus rapides.

- *Afin de faciliter notre arrivée sur le marché de l'emploi à la suite de notre formation, vous serait-il possible de nous proposer des ateliers à la négociation de salaire ?*

Réponse du CFA des universités : nous ne proposons pas à ce jour cette thématique, nous allons étudier votre demande. Nous revenons vers vous rapidement avec les éléments.

- *Afin de faciliter les émargements, est-il possible de mettre en place un émargement numérique ?*

Réponse du CFA des universités : l'émargement est une information obligatoire à tenir à disposition des financeurs. Nous avons conscience que la gestion des émargements au format papier, n'est pas la plus adaptée. Notre souhait est d'arriver à une solution d'émargement numérique. Cependant le déploiement d'une telle solution soulève d'autres questions.

Un test est en cours sur quelques formations en Formation Continue au sein de l'université de Tours. Nous attendons leurs retours à ce sujet.

## Le rythme de l'alternance

- *Rythme soutenu, la charge de travail est très importante et la même que pour les étudiants en formation initiale (FI), sentiment d'épuisement exprimé par bon nombre d'apprentis, une charge de travail universitaires trop intense lors des semaines en entreprise.*

Réponse du CFA des universités : dans les formations identifiées tant par le CFA des universités que les composantes, les maquettes seront modifiées lors du renouvellement de celles-ci afin de répondre favorablement à cette problématique. Il est rappelé que bon nombre de responsables de formation ont conscience de ce rythme dense.

- *Le découpage entre les temps en entreprise et les temps de formation ne sont pas en adéquation avec le monde du travail dans lequel j'évolue.*

Réponse du CFA des universités : La définition du rythme de l'alternance (entreprise/formation) est, globalement, conforme aux attentes remontées par les entreprises. Toutefois, nous remontons cette remarque au responsable de formation de votre formation. Enfin, il ne faut pas hésiter à faire également cette remontée lors des Conseils de Perfectionnement de vos formations.

- *Le congé pour les révisions : nous disposons de 5 jours. Quelles sont les règles pour pouvoir les utiliser ?*

Réponse du CFA des universités : vous avez le droit à 5 jours de congés pour révision si : vous n'êtes pas en contrôle continu, si vous n'êtes pas en période universitaire et si vous ne disposez pas déjà de périodes de révisions universitaires.

Ces jours de congés sont à prendre au maximum 1 mois avant vos examens.

## Les missions des apprenti(e)s en entreprise

- *Que faire si le suivi du tuteur n'est pas réellement investi ? Comment justifier d'une non-homogénéité au sein d'une même promotion ?*

Réponse du CFA des universités : nous allons nous rapprocher de votre chargée d'apprentissage pour recueillir le maximum d'informations sur ce que vous nous rapportez puis, nous échangerons avec votre responsable de formation. Quoiqu'il en soit et c'est très important de passer le mot à votre promotion : ne restez pas dans le silence.

## La gestion des absences de l'apprenti(e)

- *Comment faire coïncider le rôle d'un(e) élu(e) d'un Conseil de Gestion de l'UFR avec son statut d'apprenti(e) ?*

Réponse du CFA des universités : nous n'avons pas d'élément de réponse à vous apporter tout de suite. Nous revenons vers vous rapidement avec les éléments.

- *Certains apprentis ont des jobs étudiants les samedis, cela peut-il justifier une absence en cours le samedi ?*

Réponse du CFA des universités : non, en apprentissage vous êtes liés par un contrat de travail et ne pouvez-vous absenter d'un cours pour suivre un autre emploi.

## Le système d'évaluation de l'apprenti

- *Lors d'une réunion avec les Maîtres d'Apprentissage (MA) il a été remonté un sentiment d'opacité quant à la notation, évaluation des apprentis. Il est pour certains MA difficile de faire le lien entre le niveau de l'apprenti et les attendus du diplôme.*

Réponse du CFA des universités : sur le portail de l'ES@, vous avez un document qui récapitule les informations quant aux modalités d'évaluation, de contrôle des connaissances ou encore de progression pédagogique, qui permet de suivre les compétences à acquérir tout au long du déroulement de la formation. En cas de difficulté de connexion ou d'accès à ces informations, vous pouvez tout à fait proposer à votre MA de se rapprocher de votre tuteur.

## Les ouvertures de formation

- *Est-il possible d'avoir une création de Master 1 Marchés Publics en alternance ?*

Réponse du CFA des universités : nous prenons votre demande en compte et nous nous rapprochons de l'UFR concernée. Sachez que ce n'est pas le CFA des Universités qui décide seul des ouvertures de formation. Une demande doit être portée par l'UFR concernée. Le dossier est ensuite présenté en Bureau puis Conseil d'Administration. A titre d'exemple, pour les ouvertures de septembre 2024 les dossiers ont été reçus au printemps 2023.

La prochaine réunion : la prochaine réunion du Conseil de Perfectionnement se tiendra le 14 mars 2024 de 14h à 17h.

La séance est levée à 16h15.

Annexes au compte rendu :  
Diaporama 2023 11 30 - CP  
Liste des participants